

Déterminez le bon moment

Une retraite anticipée, à l'âge légal ou différée

Vous avez diverses possibilités d'aborder cette étape de votre vie. La plus fréquente reste la retraite dite ordinaire, à l'âge légal. Néanmoins, la perspective d'une retraite anticipée, ou préretraite, intéresse de plus en plus de personnes.

Conséquences de chacune

Retraite anticipée

- ▶ Préretraite planifiable
- ▶ Rentes diminuées
- ▶ Prestations AVS à combler
- ▶ Anticipation possible pour rentes LPP (voir règlement)
- ▶ Lacune de prévoyance

Retraite à l'âge légal

- ▶ Rentes AVS ordinaires
- ▶ Rentes LPP ordinaires
- ▶ Age légal:
 - ▶ homme 65 ans
 - ▶ femme 64 ans

Retraite différée

- ▶ Possibilité de repousser les rentes AVS de 5 ans
- ▶ Possibilité de repousser les rentes LPP (voir règlement)
- ▶ Rentes augmentées
- ▶ Besoin non immédiat des rentes

